

DOSSIER D'ACCUEIL DE LA MAISON MERE PAM 2016



ET FIDELITE



SOMMAIRE

	Page
1. A l'attention des nouveaux arrivants	3
2. Aubagne	4-5
3. Le 1 ^{er} Régiment étranger	6-8
4. L'hébergement (CCPLEM—CHALE—BCC)	9-12
5. Le logement défense dans la garnison	13-14
6. Les démarches pour l'attribution d'un logement défense	15
7. Démarches pour l'attribution d'une chambre au bâtiment cadres célibataires	16
8. La scolarité à Aubagne	17-20
9. Le multi accueil — Les crèches — Les haltes garderies	21

ANNEXES

☞ N°1 – Check list déménagement	23
☞ N°2 – Demande d'autorisation d'accès au quartier Vienot	24
☞ N°3 – Infos utiles — Dossier de changement de résidence Dossier de la caisse maritime	25
☞ N°4 – Infos utiles — Dossier de garde meuble	26
☞ N°5 – Infos utiles — Entrée dans les lieux et demande de MICM	27
☞ N°6 – Formulaire de demande d'attribution de logement défense (à imprimer en A3 et recto-verso).	28-29
☞ N°6 – Formulaire de demande d'attribution de chambre au B.C.C. (à imprimer en A3 et recto-verso).	30-31

Dans quelques semaines vous allez nous rejoindre en terre provençale.

Ce dossier a pour objectif de vous aider à aborder votre future mutation et de faciliter votre intégration dans votre nouvelle garnison.

Les documents vous présentent les démarches nécessaires aux procédures de déménagement, à l'octroi d'un logement, à la scolarisation de vos enfants et éventuellement l'aide à la recherche d'un emploi pour les conjoints.

Afin de réaliser votre mutation dans les meilleures conditions et de proposer à votre famille une installation dans la sérénité, il est nécessaire de procéder par ordre en respectant un certain nombre de contraintes que vous ne pouvez écarter.

DEPART DE VOTRE ANCIENNE GARNISON

Avant toute chose, il est impératif de savoir partir de votre ancienne garnison en laissant une situation saine :

- ↵ **Check-list de déménagement :**
- ↵ **Résiliation du bail,**
- ↵ **Récupération du dépôt de garantie,**
- ↵ **Changement de résidence (pensez au centre des impôts),**
- ↵ **Notice sur le déménagement Métro,**
- ↵ **MICM.**

PREPARER VOTRE ARRIVEE A AUBAGNE

Il est nécessaire d'avoir immédiatement sous la main les documents suivants afin de ne pas perdre de temps pour boucler vos dossiers :

- ↵ **La photocopie de l'attestation de sécurité sociale ainsi que celle de la mutuelle,**
- ↵ **La dernière fiche de solde,**
- ↵ **Tous les papiers militaires (CIM, BMC, cartes de circulation, etc....),**
- ↵ **Tous les documents concernant le déménagement (remboursement des 10 % restants),**
- ↵ **L'ordre de mutation individuel (5 photocopies au minimum),**
- ↵ **Des photos d'identités de toute la famille (carte CSA, inscription à l'école, etc..),**
- ↵ **Photocopie du livret de famille,**
- ↵ **La photocopie des carnets de vaccination des enfants pour l'inscription à l'école,**
- ↵ **S'il y a lieu, certificat de scolarité et de radiation de l'ancienne école,**
- ↵ **Un chéquier pour les cautions dans les différents organismes de la ville,**
- ↵ **Cartes CSAD de la saison en cours (facultatif)**

Ce qui doit être traité le plus rapidement possible :

C'est le logement, avec la cellule logement du 1^{er} Régiment étranger et l'inscription des enfants dans les écoles. Il est indispensable que rien ne soit négligé au niveau des documents à fournir. Les coordonnées de votre logement vous seront communiquées après la réunion de la commission d'attribution des logements au mois de mai.



BLASON DE LA VILLE
D'AUBAGNE

AUBAGNE (AUBANHA en occitan provençal) est une commune française, située dans le département des Bouches du Rhône, et la région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Elle est aussi appelée la capitale des Santons.

Le COMLE (commandement de la Légion étrangère) et le 1er Régiment étranger y sont implantés depuis 1962.

Le site de la ville d'Aubagne se trouve dans la vallée de l'Huveaune coincé entre le massif du Garlaban, les contreforts de la Sainte Baume, et le massif du Douard prolongé par les monts de Carpiagne.

Ses atouts découlent de sa situation idéale de carrefour de trois grandes villes : Marseille à l'ouest, Aix en Provence au nord et Toulon à l'est.

Sa population se monte à 48.000 habitants ce qui la classe au 137^{ème} rang des villes de France.

Certaines personnalités ont marqué et marquent encore son histoire, dont le plus célèbre est Marcel Pagnol (écrivain et cinéaste), et plus récemment Alain Bernard (nageur) ou encore Bernard Casoni (footballeur).

A Aubagne on trouve une trentaine d'écoles, dont 11 écoles primaires, trois collèges, et trois lycées dont le lycée privé Sainte Marie.

Quelques numéros utiles

Mairie:	04 42 18 19 19
Maison du tourisme:	04 42 03 49 98
Commissariat de police:	04 42 18 55 55
Gendarmerie nationale:	04 42 82 90 17
Police Municipale:	04 42 18 19 39
Hôpital d'Aubagne:	04 42 84 70 00
Urgences médicales 24/24:	15
SOS vétérinaire:	04 91 63 09 00
Dépannage électricité:	09 72 67 50 13
Dépannage gaz:	0800 473 333
EDF/GDF:	08 01 00 00 28
France Telecom:	1014
Société des eaux:	08 10 40 05 00
Pôle enfance:	04 42 18 19 58

Quelques sites utiles

www.aubagne.fr

www.cg13.fr

www.culture-13.fr



QUARTIER VIENOT

2015

- 0001. MUSEE DE LA LEGION
- 0002. PC COMMANDEMENT LEGION ETRANGERE
- 0003. POSTE DE COMMANDEMENT DU 1^{ER} RE
- 0004. POSTE DE SECURITE
- 0005. FOYER, CINEMA
- 0006. LOGEMENT TROUPE
- 0007. LOGEMENT TROUPE
- 0008. CUISINE RECTORAIRE
- 0009. BATIMENT DES CAPORAUX DE PASSAGE
- 0010. BATIMENT ADMINISTRATIF LEGION
- 0011. INFIRMERIE
- 0012. MUSIQUE DE LA LEGION
- 0013. BATIMENT MATERIEL SMCAT
- 0014. MESS DES SOUS OFFICIERS
- 0015. LOGEMENTS DES SOUS OFFICIERS
- 0016. LOGEMENTS DES SOUS OFFICIERS
- 0017. GYMNASIUM
- 0018. ATELIER 2EME ECHELON B
- 0019. ATELIER 2A ET GARAGE
- 0020. GARAGE
- 0021. MESS OFFICIERS
- 0022. ANNEXE MESS OFFICIERS
- 0023. ANNEXE PISCINE ET DESHABILLLOIR
- 9500. PISCINE A CIEL OUVERT + ABORDS
- 0026. POSTE EDF DE COMPTAGE ET PROTEC
- 0027. SALLE DE JUDO
- 0028. LOGEMENT DE PASSAGE POUR OFFICIERS
- 0029. ANNEXE DE LA STATION CARBURANT
- 0030. ATELIER CERAMIQUE
- 0032. CLUB FEMININ
- 0033. CHAPELLE CATHOLIQUE
- 0034. AUMONERIE PROTESTANTE
- 0035. LOGEMENT DE PASSAGE POUR OFFICIERS
- 0036. BATIMENT INFORMATIQUE
- 0040. BATIMENT ENGAGES VOLONTAIRES
- 0041. SALLE DE MUSCULATION
- 0042. ATELIER BOIS
- 0044. MAGASIN CASERNEMENT
- 0046. ATELIER FER
- 0047. SECURITE MILITAIRE
- 0048. REGULATION AUTO
- 0050. HANGAR
- 0051. CAVE A VIN MESS SOUS OFFICIERS
- 9100. MONUMENT AUX MORTS
- 0056. SOUTE PRODUITS INFLAMMABLES
- 0059. STOCKAGE MATIERES INFLAMMABLES
- 0061. MAGASIN
- 0062. ABRI
- 0063. ABRI EXTINGCTEURS
- 0064. STOCKAGE HUILES DE VIDANGE
- 0065. STOCKAGE EMBALLAGES VIDES
- 0066. ABRI POUBELLES
- 0070. STATION DE POMPAGE OUEST
- 0073. SOUTE INGRESIENTS
- 0080. STOCKAGE POUBELLES
- 0087. STOCKAGE EMBALLAGES VIDES
- 0088. S.A.G.L.E.
- 0089. F.E.L.E.
- 0090. S.H.I.L.E.
- 0091. B.C.C.
- 0092. B.C.C.
- 0093. TRANSFORMATEUR 630KVIA
- 0094. LOCAL POUBELLES



PHOTO NON EXHAUSTIVE



Le drapeau du 1^{er} Régiment étranger est décoré de la Légion d'honneur, de la croix de guerre 1939 - 1945 et de la médaille d'or de la ville de MILAN. De plus, le drapeau est décoré de l'ordre de MALTE.

Créé en 1841, le 1^{er} Régiment Etranger est avec le 2^oRE, le doyen des régiments de la Légion. Héritier en droite ligne de la vieille légion étrangère de 1831, son ancienneté lui confère de facto le rôle de " gardien des traditions " et celui de « dépositaire des reliques ». Au fil des ans, son histoire s'est confondue avec celle de la Légion ; au gré des circonstances et des campagnes, ses bataillons ont, à de multiples reprises, la constitution des autres régiments étrangers. A ce titre, en plus de son actuelle vocation fonctionnelle, le 1^{er} étranger constitue aujourd'hui " la Maison Mère " de la Légion étrangère. Au cours de son histoire mouvementée, le régiment participa, soit directement par l'engagement de ses bataillons au combat, soit indirectement par l'envoi des bataillons mis sur pieds au profit des autres régiments étrangers.

LES CAMPAGNES

CRIMEE 1855 - **ITALIE** 1859 - **MEXIQUE** 1863 - **GUERRE de** 1870

EXTREME-ORIENT 1884-1885 - **DAHOMEY** 1892 à 1894 - **SOUDAN** 1892 - 1894

MADAGASCAR 1894 - 1905 - **GUERRE de** 1914-1918 - **MAROC - LEVANT - SYRIE** 1921 - 1934

CAMPAGNE de 1939 - 1940 - **TUNISIE** 1942 - 1943 - **INDOCHINE** 1946 - 1954

ALGERIE 1954 - 1962 - **SEBASTOPOL** 1855 - **KABYLIE** 1857 - **MAGENTA** 1855 - **CAMERONE** 1863

EXTREME-ORIENT 1884-1885 - **DAHOMEY-MAROC** 1892 - 1907 - 1925 - **MADAGASCAR** 1898-1905

MAROC 1907-1913 ; 1921-1934 - **INDOCHINE** 1946-1954 - **AFN** 1952-1962

ADRESSE GEOGRAPHIQUE:

**QUARTIER VIENOT
Route de la Légion
(ancienne route départementale 2)
13400 AUBAGNE**

ADRESSE POSTALE:

**1^{er} REGIMENT ETRANGER
QUARTIER VIENOT
BP 11354
13784 AUBAGNE CEDEX**

QUELQUES NUMEROS UTILES

CHEF DE CORPS	04 42 18 13 03 (secrétariat)
COMMANDANT EN SECOND	04 42 18 13 03 (secrétariat)
OFFICIER SUPERIEUR ADJOINT	04 42 18 13 02
DRH / BUREAU GESTION PERSONNEL	04 42 18 13 21
SERVICE GENERAL	04 42 18 11 55
CADRE DE PERMANENCE	04 42 18 13 37
BUREAU ENVIRONNEMENT HUMAIN	04 42 18 10 17
LOGEMENT — PAI	04 42 18 10 12
CIVIC/OFFICIER JURISTE	04 42 18 12 32
DAF / TRESORERIE	04 42 18 13 40
CENTRE MEDICAL (secrétariat)	04 42 18 11 61

ASSISTANTES SOCIALES

MME CHENEL-CADORIN	04 42 18 10 48	LUNDI ET MARDI
MME PRADAL	04 42 18 13 68	LUNDI ET MARDI
SECRETARIAT	04 42 18 13 94	JEUDI de 09 à 12h / 13h30 à 17h -VENDREDI de 9h à 11h30

REPRESENTANTS DE CATEGORIES

PRESIDENT DES OFFICIERS	04 42 18 13 06
PRESIDENT DES LIEUTENANTS	04 42 18 13 71
PRESIDENT DES SOUS-OFFICIERS	04 42 18 13 16
PRESIDENT DES EVLE	04 42 18 11 50

CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE

PRESIDENT DU CSA 1er RE	04 42 18 13 03 (secrétariat)
TRESORIER DU CSA 1er RE	clubsportif.csa1re.vienot@gmail.com
SECRETAIRE DU CSA 1er RE	clubsportif.csa1re.vienot@gmail.com



Situé dans le pittoresque quartier marseillais de la Malmousque au bord de la méditerranée, le CCPLEM (centre des convalescents et des permissionnaires de la Légion étrangère de Malmousque) accueille en hébergement temporaire, les légionnaires et sous-officiers **célibataires** qui en font la demande, dans le cadre de leurs permissions, mais aussi lors des congés de maladie, séminaires, missions, etc....

Le tableau ci-dessous fait apparaître les dispositions tarifaires actuelles au regard de la position et du grade du personnel demandeur.

Position	Grade	Chambre individuelle	Chambre collective
PLD QL CDM CFC	MJR, ADC, ADJ SCH, SGT	19.60 EUROS	16.60 EUROS
	CCH CPL, 1 ^o CL, LEG	12.20 EUROS	9.20 EUROS
STAGE SEMINAIRE MISSION JOURNEE SEULE	MJR, ADC, ADJ SCH, SGT	22.70 EUROS	19.60 EUROS
	CCH CPL, 1 ^o CL, LEG	15.30 EUROS	12.20 EUROS



Implanté à LA CIOTAT, le CHALE (centre d'hébergement et d'accueil de la Légion étrangère), assure l'hébergement temporaire des anciens légionnaires à la recherche d'un emploi ou en position de stage de reconversion. En mission secondaire, il offre également la possibilité d'hébergement «de dépannage» pour le personnel d'active, rentrant d'outre-mer avec famille, et qui n'aurait pas encore trouvé de logement.

Les réservations doivent se faire au plus tard la veille avant 17h00 en semaine, et avant le jeudi à 17h00 pour les réservations du WE.

RESTAURATION

Ouverture	Repas	Légionnaire d'active	Épouse	Enfant de 5 à 12 ans
7h00 à 9h30	Petit déjeuner	2 €	2 €	1 €
12h30 à 14h00	Déjeuner	6,50 €	6,50 €	3 €
18h30 à 20h00	Dîner	7 €	7 €	3 €

BAR

Horaires d'ouverture

9h00 à 14h30 en été
9h00 à 14h00 en hiver

16h00 à 21h30 en été
16h00 à 21h00 en hiver



HOTELLERIE

TYPE	CATEGORIE	EPOUSE OU CON-CUBINE	ENFANT
Chambre 4 lits	LEG à CPL - 11 euros	11 euros	De 5 à 12 ans
Chambre 3 lits	CCH à SH - 12 euros	12 euros	
	ADJ à MAJ - 13 euros	13 euros	
Chambre 2 lits	OFF. SUB. - 14 euros	14 euros	5 euros
	OFF. SUP - 15 euros	15 euros	

TYPE	CATEGORIE	JOURNEE
STUDIOS 2 PERSONNES EQUIPES	LEG à CPL	35 euros
	CCH à SCH	40 euros
	ADJ à MAJ	45 euros
	OFF. SUB.	50 euros
	OFF. SUP.	55 euros

APPARTEMENT F3/F4	LEG à CPL	37 euros
	CCH à SCH	40 euros
	ADJ à MAJ	43,50 euros
	OFF. SUB.	47 euros
	OFF. SUP.	50 euros

Centre d'Hébergement et d'Accueil de la Légion Étrangère (CHALE)
Camp Picquart, Avenue de la Gare, 13600 LA CIOTAT
TEL : 04 42 98 17 50 ou 04 42 98 17 53 FAX : 04 42 98 17 51
Email : chale883@orange.fr

BATIMENTS CADRES CELIBATAIRES (B.C.C.)

Le 1^{er} Régiment étranger met à la disposition des cadres célibataires et célibataires géographiques qui en font la demande et selon disponibilité, des chambres conventionnées, au sein du quartier Vienot.

Les demandes sont à faire par courrier au président des sous-officiers qui définit les tableau de répartition des chambres en liaison avec la cellule hébergement.

50 chambres Vivien - 45 euros par mois
42 chambres non Vivien - 25 euros par mois

Monsieur le Président des sous-officiers
Quartier Vienot
BP 11354
13784 Aubagne Cedex
PNIA : 821 133 1316
TPH : 04 42 18 13 16

1er Régiment étranger
Quartier Vienot
Cellule hébergement – BP 11354
13784 Aubagne Cedex
PNIA : 821 133 10 21 / 10 14
TPH : 04 42 18 10 21 / 10 14

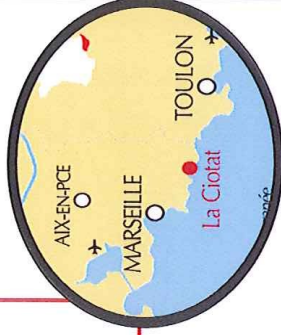
COMMUNIQUEZ VOS
 NOUVEAUX
 CONTACTS
 • 04 42 98 17 53
 • ch.ale@forange.fr

Le

C.H.A.L.E.

à LA CIOTAT

Le Centre d'Hébergement et d'Accueil de la Légion Etrangère



C'EST QUOI ?

C'est 100% légion
 Avec un complexe
 HOTELLERIE
 et
 RESTAURATION

C'EST POUR QUI ?

- Pour tous les légionnaires en activité avec leurs familles quelque soit le grade

CENTRE D'INTERET ?

1. SOUS-PRERESTATIONS

- Hôtellerie : - selon le grade (légionnaire : 11€ / 6ème année : 6€)
- Restauration : PDU :2€ / DEJ :6€ / DINER : 6€
- On peut y faire MARIAGE, anniversaire ETC... Cela ne coûte que le prix du repas et des boissons (le site est gratuit)

2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

- Zone estivale (plage, ville avec animation d'été etc....)
- Site sécurisé (site militaire)
- Proximité de la gare ferroviaire (300m)
- Proche de l'autoroute
- Accès rapide aux grandes villes (Marseille , Toulon ETC...)

QUAND?

- Pendant toute l'année
- WEEKEND / PLD / ETAPE MISSION ETC.



**1^{er} REGIMENT ETRANGER
BUREAU ENVIRONNEMENT HUMAIN
CELLULE LOGEMENT
QUARTIER VIENOT
BP 11354
13784 AUBAGNE CEDEX**

**PNIA — 821 133 10 12
821 133 10 17**

**TEL — 04 42 18 10 12
04 42 18 10 17**

MAIL — beh.vienot@hotmail.com

Le parc de logements de la Société Nationale Immobilière (SNI) pour lesquels vous pouvez présenter votre candidature (voir page 14), est le suivant:

Les résidences TESSALA 1 et 2 disposent de 135 appartements du T2 au T5



La résidence KHAMISIS dispose de 45 villas et appartements du T2 au T6



Ces résidences étant accolées au quartier VIENOT, l'accès à pied au régiment est possible par deux portillons à badges.

Des logements SNI sont disponibles à **Marseille** et sur **Aix en Provence** pour les familles qui en font la demande, le dossier à constituer étant le même qu'en page 14. Le point d'envoi et de contact restant la cellule logement du 1^{er} Régiment étranger.

Il est néanmoins nécessaire de préciser, dans la constitution du dossier, votre désir de bénéficier d'un logement dans l'un ou l'autre de ces secteurs afin de faciliter le travail « en amont » de la cellule logement ; le logement défense en métropole n'est pas un droit mais une aide, veuillez donc à bien suivre ,les conseils de la cellule logement.



LOGEMENTS CIVILS—BOURSE AUX LOGEMENTS

Le Bureau Logement de Marseille et la cellule logement du 1^{er} RE, disposent pour les familles qui en font la demande, d'un catalogue de logements civils proposés par les propriétaires, qui souhaitent louer à des militaires.

Le rôle du BL de Marseille et de la cellule logement d'Aubagne se limite à mettre en contact les loueurs et demandeurs.

1^{er} REGIMENT ETRANGER
 QUARTIER VIENOT
 BEH / CELLULE LOGEMENT
 BP 11354
 13784 Aubagne Cedex

PNIA : 821 133 10 12 / 10 17

TEL : 04 42 18 10 12 / 10 17

beh.vienot@hotmail.com

BOURSE AUX LOGEMENTS
 BUREAU DU LOGEMENT
 CASERNE AUDEOUD
 111 AVENUE DE LA CORSE
 BP 20248
 13263 MARSEILLE CEDEX 07

TEL : 04 91 15 54 70
 04 91 15 54 71 (fax)

Pour obtenir un logement, vous devez remplir un dossier de candidature et le transmettre au chef du BEH du 1^{er} Régiment étranger - accompagné des pièces justificatives demandées ci-dessous.

Le chef du BEH vous répondra dans les plus brefs délais après réception et contrôle du dossier par la cellule logement.

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT

- 1- Imprimer le dossier de demande de logement au BL de Marseille au **format A3** en **recto-verso**
Vous trouverez ce formulaire en annexe à ce dossier;
- 2- Photocopie recto-verso des cartes nationales d'identité ou passeports en cours de validité de vous et de votre épouse, pacsée ou concubine;
- 3- Copie du livret de famille si enfant, ou acte de mariage, PACS, certificat de concubinage, actes de naissance si enfants;
- 4- Copie de l'avis d'imposition 2014 au complet, faisant apparaître le nombre de parts;
- 5- Copie de l'ordre de mutation;
- 6- Copie des trois derniers bulletins de salaire;
- 7- Copie des 3 dernières quittances de loyers, ou de l'attestation du bailleur précisant que le paiement des loyers est à jour (sauf pour les loyers prélevés directement sur la solde);
- 8- Justificatif de toutes les allocations perçues (APL, CAF, etc...);
- 9- Justificatifs de tout changement de situation familiale (mariage, divorce, pension alimentaire, naissance, etc.....)
- 10- Fournir vos coordonnées complètes (adresse, téléphone, adresse mail, etc...)

Le respect des points énumérés ci-dessus dans la constitution et l'envoi de votre dossier « complet » est impératif pour traiter votre demande dans les plus brefs délais et trouver un logement correspondant à votre situation familiale.

Votre dossier prendra rang dès qu'il sera complet!

Dans le cas d'une demande de logement hors PAM, vous joindrez au dossier de demande, un CPM (certificat de position militaire) pour le traitement de votre dossier de logement au BL de Marseille.

Pour obtenir un logement, vous devez remplir un dossier de candidature et le transmettre au chef du BEH du 1^{er} Régiment étranger -accompagné des pièces justificatives demandées ci-dessous. Vous devez également avertir par courrier et /ou message le PSO et la cellule hébergement du Cercle Mess.

Le chef du BEH vous répondra dans les plus bref délais , après réception et contrôle du dossier par la cellule logement.

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT

- 1- Imprimer le dossier de demande de logement au BL de Marseille au **format A3** en **recto-verso**
Vous trouverez ce formulaire en annexe à ce dossier ;
- 2- Photocopie recto-verso des cartes d'identité militaire ;
- 3- Copie de l'ordre de mutation ;
- 4- Assurance multirisque avec responsabilité civile, incendie et vol ;
- 5- Un chèque pour la 1^{ère} mensualité (quote-part)
- 6- Fournir vos coordonnées complètes (adresse, téléphone, adresse mail,...)

Le respect des points énumérés ci-dessus dans la constitution et l'envoi de votre dossier « complet » est impératif pour traiter votre demande dans les plus brefs délais.

Votre dossier prendra rang dès qu'il sera complet.

Pour démarrer toutes démarches concernant la scolarité : Inscription, restauration, centre aéré, s'adresser :

La OUVERTURE EN PÉRIODE SCOLAIRE
Di-

Du lundi au jeudi de 08H30 à 12H00 et 13H30 à 17H00
Le vendredi de 12H00 à 17H00

OUVERTURE HORS PÉRIODE SCOLAIRE

Du lundi au vendredi de 08h30 à 13h30

rection **Enseignement primaire public** tion
Educa-

Enfance Restauration ou Pôle Enfance
265.Boulevard Marcel PAGNOL — Les Défensions — 13400 Aubagne
TEL/ 04 42 18 19 58 — FAX/ 04 42 18 17 30

❖ **ENFANT ENTRANT EN MATERNELLE**

- Vous devez vous présenter au Pôle Enfance muni de votre livret de famille et de votre message de pré affectation ou ordre de mutation.
- Au cours du mois de mai, le service vous transmettra un certificat d'inscription. Il devra être présenté dans les 15 jours suivants au directeur de l'école qui validera l'inscription de votre enfant dans son établissement.
- Un certificat médical attestant que votre enfant est apte à la scolarisation doit également être présenté au directeur (seulement en maternelle 1ère année).

❖ **ENFANT DÉJÀ SCOLARISÉ RÉCEMMENT DOMICILIÉ SUR AUBAGNE**

- La procédure est identique à celle décrite ci-dessus. Vous devez en outre fournir le certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment.

❖ **ENFANT ENTRANT AU C.P. ET JUSQU'AU CM2 INCLUS**

- Au cours du mois de mai, vous recevrez à votre domicile un courrier vous invitant à vous rendre à l'école du secteur de votre domicile pour présenter: le livret de famille, le carnet de santé, la lettre du service au directeur qui validera l'inscription. Cette démarche doit être faite dans les 15 jours qui suivent la réception du courrier.

❖ **DÉROGATION**

- En cas de nécessité d'affectation de l'enfant dans une école autre que celle du domicile, vous avez la possibilité de déposer au Service Éducation une demande de dérogation.

❖ **PARTICULARITÉ DE LA RÉSIDENCE TESSALA**

- Pour faciliter l'inscription des enfants auprès des établissements scolaires de CAMP MAJOR I et II, VALRIAN, le président de l'association TESSALA peut réaliser une attestation de transport scolaire. Néanmoins le nombre de places dans les bus restant limité à 55 places, ces attestations seront établies au prorata des places disponibles.

ADJ GURUNG Gyan

Tél. bureau: 04 42 18 11 96 — Portable: 06 21 92 88 72

IL EST IMPORTANT DE PRENDRE CONTACT AVEC LE POLE ENFANCE POUR LA PRE-INSCRIPTION DE VOS ENFANTS DES RECEPTION DE VOTRE ORDRE DE MUTATION, EN SACHANT QUE LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES DEBUTENT LE

INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

Les inscriptions à la restauration scolaire se font en même temps que l'inscription scolaire dans l'enseignement primaire. Les documents à fournir pour l'inscription sont les suivants:

1. Dernier avis d'imposition
2. Dernier justificatif mensuel des ressources des 2 parents
3. Ordre de mutation
4. Numéro d'allocataire CAF (ou attestation de non versement d'aide)

Le prix des repas est fixé selon un barème au prorata des ressources des parents, sur une grille qui établit le quotient familial de A à H. Les parents recevront par la suite mensuellement la facture des repas pris par leurs enfants à la cantine. Ces factures seront à payer au Pôle enfance ou au trésor public.

INSCRIPTION A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (ETUDE)

Les inscriptions se font auprès du Pôle Enfance du 04 juillet au 01 septembre pour l'année scolaire à venir.

L'accueil périscolaire fonctionne par trimestre, le règlement se faisant auprès du Pôle Enfance à l'inscription.

Le prix de l'accueil est fixé selon un barème au prorata des ressources des parents, sur une grille qui établit le quotient familial de A à H.

La non-fréquentation périscolaire par l'enfant durant le trimestre où il est inscrit ne peut donner lieu à aucun remboursement, sauf cas exceptionnel pouvant être examiné en commission si la non fréquentation dépasse la moitié du trimestre, sur demande écrite des parents et pour des motifs de force majeure.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

L'accueil débute le 2^o lundi du mois de septembre et se termine le dernier jour d'école.

L'accueil est assuré les Lundis, Mardis, Jeudis, Vendredis sauf le dernier vendredi précédant les vacances de Noël.

Accueil du matin de **07H30 à 08H20**

Accueil du midi de **11h30 à 13H20**

Accueil du soir de **16h30 à 17h30** ou **16h30 à 18h30** (heure de récupération des enfants)

Service Accueil/Inscription
RDC du Pôle Enfance
265. Avenue Marcel PAGNOL – Les Défensions
13400 Aubagne
Suzanne ALLINNE - 06 07 94 69 49
Mireille LACOMBE - 06 08 31 63 36
Sabine PIERACCI - 04 42 18 16 82 – 06 27 33 71 70

Les inscriptions se font auprès du Pôle Enfance du 04 juillet au 01 septembre pour l'année scolaire à venir.

L'inscription en centre de loisirs fonctionne par bimestre, le règlement se faisant auprès du Pôle Enfance à l'inscription.

Le prix de l'inscription est fixé selon un barème au prorata des ressources des parents, sur une grille qui établit le quotient familial de A à H.

La non fréquentation du centre de loisirs par l'enfant durant le bimestre où il est inscrit ne peut donner lieu à aucun remboursement, sauf cas exceptionnel pouvant être examiné en commission, si la non fréquentation dépasse la moitié du bimestre, sur demande écrite des parents et pour des motifs de force majeure.

Les enfants sont partagés entre 5 centres de loisirs selon leur catégorie d'âge (voir tableau ci-dessous).

L'âge minimum requis est 3 ans, ramené à 2 ans 1/2 si l'enfant est scolarisé.

Si vous bénéficiez de bons de réduction, vous devrez les présenter à l'inscription au Pôle Enfance (aide aux loisirs de la CAF).

Accueillent les enfants de 3 à 6 ans	↓	Accueillent les enfants de 6 à 13 ans
PALISSY	Centres de loisirs ayant pour thème les arts de la rue et le cirque.	CHAULAN
PIN VERT	Centres de loisirs ayant pour thème l'art plastique et l'expression.	PIN VERT
TOURTELLE	Centres de loisirs ayant pour thème la science.	TOURTELLE
CHARREL	Centres de loisirs ayant pour thème la musique et la danse.	CHARREL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PUBLIC

Prendre directement contact avec les établissements:

COLLEGE LOU GARLABAN : 04 42 36 95 00 / www.clg-garlaban.ac-aix-marseille.fr

COLLEGE LAKANAL : 04 42 70 08 53 / www.clg-lakanal.ac-aix-marseille.fr

COLLEGE NATHALIE SARRAUTE : 04 42 83 81 50 / www.clg-nathaliesarraute.ac-aix-marseille.fr

COLLEGE ET LYCEE JOLIOT CURIE : 04 42 18 51 51 / www.lyc-joliotcurier.ac-aix-marseille.fr

LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL GUSTAVE EIFFEL : 04 42 03 14 44
www.lyc-eiffel.ac-aix-marseille.fr

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC

CENTRE D'INFORMATION ORIENTATION (CIO)

LUNDI 05 JANVIER .

L'enseignement privé

ECOLE PRIMAIRE SAINTE MARIE (de la maternelle au CM2)

302, chemin Riquet, 13400 AUBAGNE

Téléphone : 04 42 82 31 68 - Télécopie : 04 42 70 07 89 - Mail : ecole@ism-aubagne.fr

❖ INSCRIPTION SCOLAIRE

Vous devez prendre contact par téléphone avec l'établissement scolaire pour connaître l'état des inscriptions puis faire une demande d'inscription (lettre motivée) en y joignant copie des bulletins scolaires ou du dossier d'évaluation.

L'école prendra contact avec vous pour vous donner réponse à votre demande d'inscription. Si la réponse est positive vous aurez un RDV avec la direction. Il vous sera remis un dossier d'inscription (qui comprendra l'inscription à la cantine scolaire si vous le désirez).

❖ INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE

302, chemin Riquet, 13400 AUBAGNE

Téléphone : 04 42 70 37 87

COLLEGE SAINTE MARIE (PRIVE)

245, chemin Riquet, 13400 AUBAGNE

Téléphone : 04 42 84 33 09

Téléphone : 04 42 84 32 81

Télécopie : 04 42 70 98 21

Mail : college@ism-aubagne.fr

LYCEE PRIVE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNIQUE SAINTE-MARIE

13, rue Jeu de Ballon, 13400 AUBAGNE

Télé-

phone :

MULTI ACCUEILS « La Garenne »

- Mme Sandrine DUSCONI Tel: 04 42 08 81 81 — Fax: 04 42 08 81 85
- Mme Christie AUTRIQUE Tel: 04 42 08 81 79 — Fax: 04 42 08 81 85
- Mme Ghislaine PEREZ Tel: 04 42 08 81 80 — Fax: 04 42 08 81 85

MULTI ACCUEILS « Les Bergeronnettes »

- Mme Monique LAMBERT Tel: 04 42 18 19 53 — Fax: 04 42 18 19 25

MULTI ACCUEILS « La Tourtelle »

- Mme Marielle JOUVE Tel: 04 42 03 16 32 — Fax: 04 42 18 16 29

MULTI ACCUEILS « Les Passons »

- Mme Véronique MANNINO Tel: 04 42 82 29 86 — Fax: 04 42 82 29 86

MULTI ACCUEILS « La Delphine »

- Mme Françoise BENY Tel: 04 42 18 17 80 — Fax: 04 42 18 17 81

MULTI ACCUEILS « Les Papillons »

- Mme Delphine CURIEN Tel: 04 42 18 17 21 — Fax: 04 42 18 17 81

Les inscriptions et pré inscriptions en multi-accueils, crèches, halte garderies ne sont possibles que le **JEUDI de 09H00 à 12H30**

Inscriptions possibles par téléphone au 04 42 18 19 19 au poste 15 85

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES — SERVICE PARENTALITE

**Pôle Enfance
265, Bd Marcel Pagnol — Les Défensions
13400, Aubagne
Tel: 04 42 18 18 02**

girardot.aurore@aubagne.fr
daniele.bathilde@aubagne.fr

MARSEILLE: Ouverture d'une crèche IGESA à compté de fin Août 2016
Inscriptions à l'adresse: iperez@igesa.fr



ANNEXES

CHECK LIST DÉMÉNAGEMENT

LE COURRIER

Durant 6 mois minimum, La Poste peut vous faire parvenir quotidiennement à votre nouvelle adresse tous les courriers, lettres et colis, qui auront été adressés à votre ancienne adresse. Allez à La Poste en vous munissant d'une pièce d'identité et déposez une demande de réexpédition.

ELECTRICITE ET GAZ

Pour arrêter votre abonnement, téléphonez à votre agence EDF-GDF services. Contactez rapidement l'agence dont dépend votre nouveau domicile pour être raccordé dès votre installation.

TELEPHONE

Contactez votre fournisseur de téléphonie et indiquez la date à laquelle vous souhaitez faire couper la ligne actuelle.

Sachez qu'un message peut être diffusé à votre demande et gratuitement par France Télécom sur votre ancienne ligne pendant deux mois à compter de sa résiliation. Par ailleurs, il est possible de conserver votre numéro de téléphone à votre nouvelle adresse.

Deux conditions pour bénéficier de cet avantage : en faire la demande et avoir déménagé dans le même quartier.

ABONNEMENTS

N'oubliez pas de signaler vos nouvelles coordonnées à toutes les revues ou services divers auxquels vous êtes abonné.

Donnez-vous un délai suffisant pour que le changement se fasse dans de bonnes conditions, pour éviter ainsi toute interruption de vos abonnements.

ASSURANCES

- Habitation – Tout logement doit obligatoirement être assuré. Il est donc très important de communiquer à l'assureur l'adresse de votre nouvelle habitation. N'oubliez pas de faire résilier le contrat de votre ancienne adresse si nécessaire.
- Automobile — Dans tous les cas n'oubliez pas de signaler votre nouvelle adresse à votre assureur.

ADMINISTRATION

Prévenez votre centre de Sécurité Sociale, votre caisse d'allocations familiales, votre centre des impôts et votre antenne Assedic pour les demandeurs d'emploi. L'administration a mis en ligne un service qui permet de déclarer, gratuitement, par Internet et en une seule opération, son changement d'adresse à plusieurs organismes de son choix.

Allez sur : <http://www.changement-adresse.gouv.fr/>

DEMANDE D'AUTORISATION D'ACCES AU QUARTIER VIENOT

IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom		Prénom			
Domicile					
				Téléphone	
Filiation avec le 1erRE (fils de, ami de, etc....)					

MOTIF DE LA DEMANDE :

A quel titre :	CLUB CSA		CENTRE SOCIAL		AUTRES	
Services où Activités :						

MODALITE D'ACCES :

Jours :		Horaires :		Lieu :	
---------	--	------------	--	--------	--

DEMANDE D'ACCES DE VEHICULE :

Véhicule		Type		Immatriculation	
Parking obligatoire :				(Sera attribué lors de la demande)	

- **Toute infraction** aux règles de circulation ou de stationnement fera l'objet du **retrait immédiat** de la carte d'accès.

DECLARATION :

Je soussigné :	
----------------	--

demande l'autorisation d'accès au quartier Vienot avec mon véhicule personnel désigné ci-dessous.
Je déclare être informé qu'il s'agit d'une autorisation temporaire et qu'elle sera révoquée à tout moment.
Mon véhicule est couvert par une assurance :

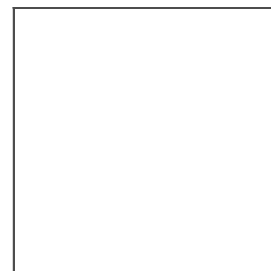
Je reconnais formellement que l'autorité MILITAIRE décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration de mon véhicule ou dommages causés à celui-ci.

Je m'engage à faire mon affaire personnelle de tout litige pouvant survenir entre usagers à quelque titre que ce soit.

A GARER MON VEHICULE AUX EMPLACEMENTS AUTORISES

A renouveler en temps utile mon assurance arrivant à expiration ou dans le cas contraire à restituer mon autorisation d'accès.

- JOINDRE A LA DEMANDE :**
- 2 photos d'identité
 - photocopie carte grise
 - photocopie pièce d'identité
 - photocopie assurance du véhicule



A Aubagne, le (Mention manuscrite "Lu et approuvé")	<u>Visa du responsable</u> <u>(activité CSA ou Centre social):</u>
---	---

Décision de l'officier de sécurité :

--

LE DOSSIER DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

MUTATION METROPOLE

- PRESENTER LA FEUILLE DE CHANGEMENT DE RESIDENCE DELIVREE PAR LE CR-DT DU REGIMENT
- LA FACTURE DU TRANSPORTEUR AVEC LA MENTION ACQUITTEE EN 2 EXEMPLAIRES
- LES 2 LETTRES DE VOITURE (VERTE ET JAUNE)
- 3 RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE OU POSTAL
- LES PIECES JUSTIFICATIVES A LA PRISE EN CHARGE EVENTUELLE DES FRAIS SUPPLEMENTAIRES

MUTATION DU 2°REP

- PRESENTER LA FEUILLE DE CHANGEMENT DE RESIDENCE DELIVREE PAR LE CR-DT DU REGIMENT
- LES 2 FACTURES DE TRANSPORT DU MOBILIER OU DE LA CAISSE, PORTANT LA MENTION ACQUITTEE
- LES 2 LETTRES DE VOITURE (VERTE ET JAUNE)
- 3 RELEVES D'IDENTITE BANCAIRE OU POSTAL
- LA FACTURE DE LA TRAVERSEE ACQUITTEE
- LE BILLET DE LA TRAVERSEE

MUTATION OUTRE-MER

- L'ORDRE DE MUTATION
- LA FEUILLE DE CHANGEMENT DE RESIDENCE /DEBARQUEMENT
- L'ORIGINAL DE L'AVIS DE DEBARQUEMENT

LE DOSSIER DE LA CAISSE MARITIME

- LA FACTURE DE LA CAISSE
- LA FACTURE DE LA BARGE (ne concerne que le DLEM)
- LE RELEVÉ DE LA NOTE DE FRAIS DE TRANSIT
- LA LETTRE DE DOUANE
- LE DETAIL DES FRAIS DE GESTION
- LA CONNAISSANCE MARITIME
- LE CERTIFICAT D'ASSURANCE
- LA FACTURE DE LA LIVRAISON AVEC LE JUSTIFICATIF DES FRAIS DE GESTION ET DU TRANSIT AU DEBARQUEMENT

LE DOSSIER DU GARDE MEUBLES

- LE DEVIS DU DEMENAGEUR EFFECTUANT LE TRANSPORT DU MOBILIER
- 2 FACTURES DE LA LIVRAISON DU MOBILIER PORTANT LA MENTION ACQUITTEE
- LES 2 LETTRES DE VOITURES

LE BUREAU ENVIRONNEMENT HUMAIN VOUS SOUHAITE DES A PRESENT LA BIENVENUE A LA MAISON MERE ET RESTE A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTES DEMANDES OU QUESTIONS RELATIVES A VOTRE ARRIVEE.

L'ENVOI AU PLUS TOT DE VOTRE DOSSIER DE DEMANDE LOGEMENT, COMPLET, ET RESPECTUEUX DE SON FORMAT, VOUS PERMETTRA DE VOUS METTRE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS AVANT VOTRE ARRIVEE.

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER EN CAS DE SOUCI SUR LA PARTIE LOGEMENT, HEBERGEMENT, SCOLARITE, DEMENAGEMENT, SOCIAL, LA CELLULE VOUS RENSEIGNERA DANS LA MESURE DU POSSIBLE ET VOUS ORIENTERA SUR LE SERVICE ADAPTE A VOTRE DEMANDE SI BESOIN EST.

ADC NUNES PIRES — CHEF DU BEH
PNIA : 821 133 10 17 ou 04 42 18 10 17
Mel : carlos.nunes-pires@intradef.gouv.fr

SCH A. BORG — CHEF DE LA CELLULE AIDE AUX FAMILLES
PNIA : 821 133 10 12 ou 04 42 18 10 12
Mel : alexandre.borg@intradef.gouv.fr

CCH J.P. PELITSARA — SECRETAIRE BEH / CELLULE LOGEMENT
PNIA/FAX: 821 133 10 12 ou 04 42 18 10 12
Mel : jean-paul.pelitsara@intradef.gouv.fr

CPL D. BOUKIN — SECRETAIRE BEH
PNIA/FAX: 821 133 10 12 ou 04 42 18 10 12

Mail: beh.vienot@hotmail.com

L'ENTREE DANS LES LIEUX DE VOTRE LOGEMENT

RESIDENCE TESSALA:

1 semaine avant votre entrée dans les lieux, et après avoir reçu votre attestation d'attribution de logement, prenez contact avec votre responsable de résidence, pour la visite de votre futur logement.

MME BEAULIEU – Tel : 04 42 84 00 77 - IBEAULIEU@groupesni.fr

RESIDENCE KHAMISIS:

1 semaine avant votre entrée dans les lieux, et après avoir reçu votre attestation d'attribution de logement, prenez contact avec votre responsable de résidence, pour la visite de votre futur logement.

MME CUCCURU – Tel : 04 42 63 33 01 - VCUCCURU@groupesni.fr

Vous vous présenterez à l'entrée dans les lieux avec un chèque, un RIB, l'attestation d'assurance de votre futur logement – L'absence de l'un ou l'autre de ces documents ne permettra pas l'entrée dans les lieux

DEMANDE DE MICM (majoration d'indemnités de charges militaires)

Afin de pouvoir bénéficier de la MICM, vous devez dès votre entrée dans les lieux de votre logement monter un dossier de demande auprès de la DRH/SOLDES en présentant les éléments suivants:

- **Copie signée de votre contrat de bail;**
- **Votre 1ère quittance de loyer;**
- **Attestation de la CAF, précisant la perception ou non perception d'aide au logement au nom de Monsieur et Madame;**
- **Attestation du Bureau Logement du régiment (BEH/LOGEMENT);**
- **Copie de votre Ordre de Mutation.**

Il est impératif de présenter au plus tôt votre dossier complet afin de bénéficier dans les délais les plus brefs de votre MICM

CAF Aubagne :

Adresse : Allée Robert Govi—Quartier des Défensions—13400 Aubagne

Ouverture : Les mardi et jeudi de 8h45 à 12h15 / 13h30 à 16h00 sur RDV

Accueil : 0810 25 13 10

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Nous,.....soussignés,
conjoints,

Certifions sur l'honneur la parfaite exactitude des renseignements figurant sur ce questionnaire.

Nous autorisons le Bureau du Logement de la base de défense Marseille-Aubagne à traiter par informatique et à communiquer les renseignements et les pièces jointes au présent dossier à la société gestionnaire de l'appartement qui pourra nous être proposé.

Nous sommes informés que toute proposition de logement devra être approuvée ou refusée par nos soins dans un délai de **5 jours maximum**. **Passé ce délai, une absence de réponse de notre part sera considérée comme un refus non motivé et entraînera l'annulation de notre demande.**

Nous déclarons n'être, ni propriétaires, ni copropriétaires, ni en cours d'accession à la propriété d'un logement correspondant à notre situation de famille et situé dans la garnison de Marseille.

Nous avons connaissance que nous perdrons le droit au maintien dans les lieux dans l'un des cas suivants :

- mutation hors de la Base de défense Marseille-Aubagne
- cessation d'activité au sein du Ministère de la Défense, quelle qu'en soit la raison,
- accession à la propriété dans la garnison, d'un logement adapté à notre situation de famille,

Nous savons également qu'en aucun cas, le conjoint non ressortissant du Ministère de la Défense ne peut être maintenu dans le logement après le départ de l'ayant droit.

Dans de telles hypothèses, nous nous engageons formellement à prévenir le Bureau du Logement et à libérer l'appartement.

A Marseille, le

Signature OBLIGATOIRE des conjoints
précédé de « lu et approuvé »



DOSSIER DE CANDIDATURE



BUREAU LOGEMENT DE LA BASE DE DÉFENSE DE MARSEILLE -AUBAGNE

Caserne Audéoud
111, avenue de la Corse
BP 40026
13568 Marseille Cedex 2

Secrétariat

Tél : 04.91.01.54.66 PNIA 821.131.54.66
Fax : 04.91.01.54.71 PNIA 821.131.54.71
michele.pappagallo@intradef.gouv.fr

Bourse aux Logements
Tél : 04.91.01.54.70 PNIA 821.131.54.70

client n° :

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

M
Mme
Mlle

NOM :
(pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)
PRENOM :
Né(e) le :

PERSONNEL MILITAIRE

Grade :
N° matricule (obligatoire) :
T Armée de Terre D DGA FHC Hors classe FCC Catégorie C
M Marine S Services communs FCA Catégorie A OP Ouvrier
A Armée de l'Air G Gendarmerie FCB Catégorie B COMT Contractuel

PERSONNEL CIVIL

SITUATION DE FAMILLE

Célibataire | Marié(e) | Veuf (Vc) | Séparé(e) | Divorcé(e)

Profession du conjoint :

Nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) en droit de visite :

Pré-natalité :

Nom	Prénom	Date de naissance	Observations
Demandeur			
Conjoint			
Enfant 1			
Enfant 2			
Enfant 3			
Enfant 4			
Enfant 5			

Nombre d'ascendant(s) à charge (copie du livret de famille) :

AFFECTATION ACTUELLE

Organisme d'affectation : Adresse intradef :
Adresse de l'organisme : Téléphone :
Depuis le : Fax :

AFFECTATION FUTURE

Organisme d'affectation :
Adresse de l'organisme :
A compter du : EMPLOI :
Commune :

VOS DESIDERATA : Votre choix de zone

1. 2. 3.

MOTIF DE VOTRE DEMANDE

- 0 Mutation liée aux restructurations
- 1 Mutation de l'étranger ou d'outre-mer
- 2 Mutation métropole
- 3 Rupture de bail
- 4 Logement insalubre
- 5 Loyer excessif (supérieur à 30 % des ressources mensuelles globales)
- 6 Hébergement provisoire (chez parents ou amis)
- 7 Changement de situation de famille
- 8 Logement avec pièce supplémentaire (assistante maternelle)
- 9 Autre cas

Date à laquelle vous souhaitez ce logement :

Typologie :

RESSOURCES DU FOYER

Année (N - 2)	Année (N - 1)
Revenu fiscal de référence	
Nombre de parts fiscales	
Ressources mensuelles (salaires + tout autre revenu du foyer)	

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Adresse actuelle :
Code postal :
N°téléphone :
Adresse e-mail :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES JUSTIFIANT VOTRE DEMANDE

Je, soussigné(e), certifie la réalité des renseignements ci-dessus.
A Marseille, le
Signature de l'ayant-droit



DOSSIER DE CANDIDATURE B C C



VOTRE AFFECTATION	
Personnel militaire	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de l'ordre de mutation pour les personnels arrivants ou • Un certificat de position militaire pour les personnels déjà affectés mentionnant la date d'arrivée, daté de moins de trois mois.
Personnel civil	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de l'ordre d'affectation pour les personnels arrivants ou • L'attestation d'emploi précisant le statut de l'intéressé(e) pour les personnels déjà affecté(e)s et datée de moins de trois mois.

VOTRE ETAT-CIVIL	
CNI	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de la carte nationale d'identité

VOS REVENUS	
Salaire	<ul style="list-style-type: none"> • Copie du dernier bulletin de salaire

VOTRE AVIS D'IMPOSITION	
Impôts	<ul style="list-style-type: none"> • Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus (toutes les pages)

Documents à fournir lors de la prise en compte du logement

AUTRES DOCUMENTS	
Véhicules	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation d'assurance et carte grise (auprès de l'OPSR)
Habitation	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance multirisque avec responsabilité civile incendie et vol
Banque	<ul style="list-style-type: none"> • RIB et remplir l'autorisation/demande de prélèvement automatique auprès de la cellule « comptabilité »
Paiement	<ul style="list-style-type: none"> • un chèque pour la 1^{ère} mensualité doit être déposé auprès de la cellule « comptabilité » lors de la récupération de la clé.

BASE DE DÉFENSE DE MARSEILLE-AUBAGNE CERCLE MIXTE DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE SUCCURSALE DU 1^{ER} RÉGIMENT ÉTRANGÈRE

1^{er} Régiment étranger – Bureau Environnement Humain
Quartier Viénot - Route de la Légion – BP 11354 -
13784 Aubagne Cedex

Chef du BEH : Tel : 04.42.18.10.17 / PNIA 821 133 10 17
Intranet : carlos.nunes-pires@intradef.gouv.fr

Adjoint au BEH : Tel : 04.42.18.13.53 / PNIA 821 133 13 53
Intranet : alexandre.borg@intradef.gouv.fr

Gérant Hôtellerie Loisirs : Tel : 04.42.18.10.21 / PNIA 821 133 10 21
Intranet : seriv.dmvtrouk@intradef.gouv.fr

Secrétariat : Tél : 04.42.18.12.14 / PNIA 821.133.12.14

DOSSIER n° :**IDENTIFICATION DU CANDIDAT**

NOM :
(pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)
PRENOM :
Né(e) le :

M
Mme
Mlle

PERSONNEL MILITAIRE

Grade :		N° alliance (obligatoire) :		PERSONNEL CIVIL	
N° matricule (obligatoire) :	D	DGA	FHC	Hors classe	FCC
T Armée de Terre	S	Services communs	FCA	Catégorie A	OP
M Marine	G	Gendarmerie	FCB	Catégorie B	CONT
A Armée de l'Air					Contractuel

AFFECTATION ACTUELLE

Organisme d'affectation : Adresse intradef :
Adresse de l'organisme : Téléphone :
Depuis le : Fax :

AFFECTATION FUTURE

Organisme d'affectation :
Adresse de l'organisme : A compter du :

SITUATION DE FAMILLE

Célibataire	Marié(e)	Vie maritale	Veuf (Ve)	Séparé(e)	Divorcé(e)
-------------	----------	--------------	-----------	-----------	------------

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Adresse actuelle :
Code postal : Commune :
N°téléphone : port :
Adresse e-mail :
Date à laquelle vous souhaitez la chambre :

**COMPTE RENDU de demande de chambre de chambre en BCC à adresser à
Mr le colonel commandant le 1^{er} Régiment étranger**

1° MODELE TYPE DE DEMANDE :

(Lieu), le
le(grade - prénom et nom)
(Affectation)
(Adresse)
à
Monsieur le colonel commandant
Le 1^{er} Régiment étranger

Objet : Demande d'attribution de logement en BCC
Référence : NDS n° /1^{er} RE/EM/BE/HP du

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'accorder l'autorisation d'occuper une chambre dans l'un des bâtiments cadres célibataires de du 1^{er} Régiment étranger.

Je déclare avoir été informé que l'attribution d'une chambre est conditionnée par :

- la production d'un document attestant de ma qualité d'ayant-droit à un logement de type BCC ;
- la souscription d'un contrat d'assurance habitation multirisque incluant une garantie responsabilité civile de l'occupant envers les tiers (incendie et vol) ;
- l'acceptation sans réserve du règlement intérieur qui se manifeste par la signature d'un document. En cas de modification ultérieure du présent règlement, l'acceptation de ces modifications est réputée implicite ;

2° VEUILLEZ RAJOUTER VOS MOTIVATIONS PERSONNELLES.